

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**4 NOVEMBRE 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 17 h à 17 h 30.

**11-15-458A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption  
de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet suppléant**

En l'absence du préfet, M. Daniel Barrette, préfet suppléant, rappelle aux membres du comité administratif que le processus budgétaire est présentement en cours pour une adoption du budget 2016, le 25 novembre 2015, qui sera précédée d'une réunion de travail devant avoir lieu le 21 novembre prochain. Il rappelle l'importance que l'ensemble des élus puisse participer à cet important exercice, dans un esprit de vision de développement pour permettre d'avancer, mais aussi pour répondre aux défis auxquels fait face le milieu municipal.

### **11-15-459A      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lui.

### **11-15-460A      Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

#### **1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

### **11-15-461A      Budget 2016.**

#### **En préparation, en prévision de son adoption au conseil des maires du 25 novembre 2015.**

Le comité administratif prend acte de la première version du budget 2016, comprenant les différents postes et fonctions pour chacun des services et activités habituelles, en plus des éléments nouveaux pour la prochaine année.

La prochaine étape concernant le processus budgétaire prévoit une réunion de travail prévue le 21 novembre 2015 avec l'ensemble du conseil des maires. Entretemps, les membres du comité administratif sont invités à faire parvenir leurs suggestions et/ou commentaires à la direction pour bonification.

L'adoption du budget 2016 au conseil des maires se tiendra le 25 novembre 2015, tel que le prévu à l'article 148.0.2 du Code municipal du Québec.

**Fonds de gestion de mise en valeur du territoire – Demande de l'Association des gestionnaires des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue.**

---

**11-15-462A**

L'utilisation des surplus de la délégation

La MRC a signé une entente de délégation pour la gestion des baux (chalets, camps de chasse, gravières et sablières) avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Tous les revenus liés à la délégation sont versés dans un Fonds de gestion et de mise en valeur (article 126 de la *Loi sur les compétences municipales*). 50 % des revenus bruts sont retournés au gouvernement. La MRC doit financer les salaires, équipements et inspections à même l'autre 50 %. S'il reste de l'argent, c'est un surplus.

La MRC peut utiliser les surplus pour subventionner des projets ou des activités de gestion et de mise en valeur du territoire (ses propres projets ou des projets issus d'un appel de projets). En 2015, un budget de 80 000 \$ a été alloué pour des projets. Un appel de projets a été lancé. 18 projets ont été reçus représentant des demandes de 268 000 \$. Conformément au règlement n° 175-04-2015, le 5 août 2015, le CA a noté les 18 projets, selon une série de critères, dont l'importance des retombées économiques. Seuls deux ont obtenu la note de passage de 60 % :

- Amélioration des pistes de ski de fond de Laniel (8 141 \$);
- Réfection des quais publics de Rémigny (13 562 \$).

Les zecs ont présenté cinq projets (89 000 \$) dont les notes se situaient entre 33 % et 55 %. Les autres promoteurs ont présenté 10 projets (176 000 \$) dont les notes se situaient entre 39 % et 55 %.

La demande des zecs et de l'AGZAT

Lors d'une réunion tenue le 19 octobre 2015, avec le préfet, les zecs Kipawa, Dumoine et Restigo et l'AGZAT ont demandé que le CA revienne sur sa décision du 5 août 2015, en leur accordant le montant résiduel de 58 000 \$. Les zecs ont présenté des projets de réfection de ponts et de ponceaux au ministère des Forêts (MFFP).

Elles comptaient sur le FGMVT pour combler la part du milieu (le programme du MFFP couvrant un maximum de 80 % du coût des travaux). Normalement, les travaux doivent être effectués d'ici le 31 mars 2016. Une prolongation (jusqu'au 30 juin 2016) a été demandée au MFFP. Deux projets avaient été déposés à la MRC pour la réfection de ponceaux, ce sont les deux projets ayant obtenu la note de 33 %.

En appui à cette demande, les zecs font valoir les arguments suivants :

- L'argent issu de la délégation vient des terres publiques, il doit retourner en terres publiques et non être utilisé pour des projets municipaux;
- L'abolition du programme de mise en valeur (volet 2) après 20 ans d'existence et le report du nouveau programme du MFFP ont laissé un vide en 2015. Les zecs avaient un montant réservé dans l'ancien programme, elles s'attendent à avoir un montant réservé dans le nouveau programme (PADF) qui doit démarrer dans les prochains mois;

- Les clients des zecs ne peuvent pas contribuer plus au financement de la voirie forestière;
- L'industrie forestière est moins présente qu'avant 2008.

**Considérant** les articles 66 et 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**Considérant** les projets présentés par les zecs au programme de restauration des traverses de cours d'eau, projets qui nécessitent une contribution du milieu;

**Considérant** qu'en garantissant cette contribution, le Témiscamingue s'assure d'un investissement maximum de 311 000 \$ dans la voirie forestière;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ De consentir un prêt sans intérêt de 50 000 \$ à l'AGZAT, prêt devant être remboursé d'ici le 31 décembre 2016.

#### 11-15-463A

#### **Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à son règlement de zonage (règlement n° 489, adopté le 5 octobre 2015).**

**Attendu qu'en** vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour transférer les normes applicables aux terrains du côté Est de la rue de la Montagne, du règlement de zonage au règlement sur les PIIA;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 489, adopté le 5 octobre 2015 – zonage).

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 489 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement : 5 octobre 2015**

**Date de réception à la MRCT : 13 octobre 2015**

**Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à son règlement sur les PIIA (règlement n° 490, adopté le 5 octobre 2015).**

---

**11-15-464A**

**Attendu qu'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement sur les PIIA. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement sur les PIIA n° 354 présentement en vigueur pour modifier les règles applicables aux terrains du côté Est de la rue de la Montagne;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 490, adopté le 5 octobre 2015 – PIIA).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 490 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 5 octobre 2015

**Date de réception à la MRCT :** 13 octobre 2015

**11-15-465A**

**Travaux d'isolation des fondations de l'immeuble de la MRC de Témiscamingue – État de situation au 4 novembre 2015.**

Suite aux relevés d'arpentage réalisés depuis 2006 et aux analyses de sol, Stavibel et M. Guy Leclerc, architecte, ont recommandé l'isolation des fondations et la poursuite des relevés d'arpentage dans le futur. Le 21 octobre 2015, le conseil des maires a autorisé les travaux d'isolation des fondations par Maçonnerie Gilles Caya au coût de 95 852,84 \$. Le contrat comprend :

- L'isolation des 150 mètres linéaires de fondations (sur 1,2 à 1,4 mètre de haut);
- Le relevé des élévations de semelles de fondations;
- La vérification du drain de fondation (présence et état);
- La remise en état du terrain (gouttières, thermopompes, asphalte et pelouse).

Le mandat de Stavibel (contrat de 10 510 \$) est de :

- Fournir les plans et devis;
- Faire le suivi du chantier;
- Analyser et recommander (à la MRC) les extras ou les imprévus;
- Certifier les travaux.

Le creusage des tranchées a commencé le lundi 26 octobre 2015 et s'est terminé le lundi 2 novembre.

Les travaux supplémentaires (imprévus) sont les suivants :

1. L'appel d'offres prévoit que l'entrepreneur remplace le drain de fondation, si celui-ci est absent ou endommagé. Cependant, l'appel d'offres ne demandait pas d'inclure le coût de remplacement dans la soumission; aucun plan de localisation du drain n'étant disponible. Lors du début des travaux, l'entrepreneur a constaté qu'il y a un vieux drain en grès qui est colmaté et qui s'effrite à rien. De plus, il est positionné à  $\pm 1$  pied au-dessus de la base des fondations (au lieu d'être à la base des fondations); il est donc inefficace. Un remplacement est nécessaire pour protéger les fondations du gel. De plus, la Ville de Ville-Marie exige que son eau se déverse du côté Nord (rue Frère-Moffet) plutôt que dans l'égout de la ville (rue Notre-Dame-de-Lourdes). Stavibel a recommandé le remplacement du vieux drain (1956) par un drain de 6 pouces couvert de pierre nette, à la base des fondations : 21 204,61 \$ (taxes en sus).
2. Lors du creusage de la tranchée sur la façade Sud (26 octobre 2015), l'entrepreneur a constaté que la fondation de la MRC était appuyée sur les anciennes fondations de l'école normale démolie en 1983. Stavibel a recommandé la démolition de ces deux vieux murets de fondations, pour passer le drain et excaver à la façade Sud : 1 699,64 \$ (taxes en sus).
3. Il n'y a jamais eu de descentes de gouttières pour éloigner l'eau des fondations. Stavibel recommande l'installation de huit descentes de gouttières de 5 à 10 pieds de long : 1 039,50 \$ (taxes en sus).

#### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le décaissement de 23 943,75 \$ (taxes en sus) auprès de Maçonnerie Gilles Caya pour les imprévus décrits précédemment, et ce, à même le Fonds de l'immeuble (Fonds de réserve).

La remise en état finale du terrain (rouleaux de pelouse) est prévue en mai 2016. Stavibel propose de remettre le cautionnement de 10 % à l'entrepreneur. Un montant de 10 % du coût total des travaux sera retenu en attendant l'approbation finale au printemps prochain.

#### **11-15-466A**

#### **Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) – État de situation.**

**Considérant** que depuis de nombreuses années, la MRC assume la gestion et des frais au niveau de la CARRA pour alimenter le Fonds de pension du maire de la Ville de Ville-Marie, auprès de la CARRA;

**Considérant** que pour chaque part du bénéficiaire, l'employeur assume 3,37 fois cette même part;

**Considérant** qu'aucune réclamation ne semble avoir été faite auprès de la Ville pour rembourser lesdits montants auprès de la MRC;

**Considérant** que pour les trois dernières années, les montants se répartissent comme suit :

<b>Année</b>	<b>Part du bénéficiaire</b>	<b>Part de l'employeur (MRC)</b>	<b>Total</b>
2013	413,27 \$	1 396,76 \$	1 810,03 \$
2014	495,65 \$	1 670,33 \$	2 165,98 \$
2015	296,26 \$	998,57 \$	1 294,83 \$
	1 205,18 \$	4 065,66 \$	5 270,84 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ De demander un remboursement à la Ville de Ville-Marie pour un montant de 4 065,66 \$;
- ❖ D'informer la Ville de Ville-Marie qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la MRC de Témiscamingue n'assumera plus la gestion de la CARRA pour et au nom de la Ville.

**11-15-467A**

**Travaux du Comité municipal de Laniel (TNO) dans le cadre du programme du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2015.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour les travaux d'installation de ponceaux sur le chemin Baie McAdam conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 3 692,79 \$

Montant de la subvention : 1 800,00 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Baie McAdam dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

**11-15-468A**

**Autorisation pour transfert d'un montant de 51 000 \$ du surplus des TNO Les Lacs-du-Témiscamingue vers TNO Laniel.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le transfert de 51 000 \$ du surplus des TNO Les Lacs-du-Témiscamingue vers le poste budgétaire de réfection de chemins pour TNO Laniel, selon les surplus cumulés de 2014.

**Gestion des cours d'eau – Modification apportée au contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du ruisseau Dumais dans la municipalité de Lorrainville.**

---

**11-15-469A**

**Mise en situation**

En 2013, à la demande de la municipalité de Lorrainville et de M. Paul Falardeau, la MRC de Témiscamingue a entrepris le nettoyage du ruisseau Dumais sur les lots de M. Paul Falardeau, M. Roland Gélinas et de M. Gaétan Rocheleau. Le contrat pour la réalisation des travaux a été donné à l'entreprise *Les Constructions Girard* de Notre-Dame-du-Nord.

Les travaux, prévus sur une distance de 1 959,50 mètres, se sont déroulés à l'automne 2013 et n'ont pu être complétés en raison des fortes pluies qui se sont abattues lors des travaux, l'instabilité des sols sur la terre de M. Paul Falardeau ainsi que les contraintes environnementales qui ne permettent pas de travaux du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril.

Ainsi, il restait environ 500 mètres à terminer sur le lot de M. Falardeau, les travaux devaient avoir lieu à l'été 2014. Après discussion avec l'entrepreneur, M. Jonathan Girard, qui fit des relevés d'arpentage sur la portion du ruisseau où ont été réalisés les travaux de nettoyage, il fut convenu que pour solutionner la problématique d'écoulement du ruisseau sur le lot de M. Falardeau, les travaux de nettoyage ne seraient pas suffisant, il faut aussi procéder à des travaux d'aménagement.

En effet, les éléments suivants ont été constatés :

- Le cours d'eau reliant le ponceau de M. Falardeau à celui situé sur les terres de M. Roland Gélinas s'écoule à contre-pente;
- Le ponceau de M. Gélinas se situe à 6 pouces au-dessus de celui de M. Falardeau.

Dans le cas présent, il ne s'agit pas de reprofiler le cours d'eau, mais bien de réaménager le cours d'eau pour permettre l'écoulement de celui-ci.

M. Girard recommande donc d'abaisser le ponceau de M. Gélinas de façon à permettre un écoulement dans le bon sens. L'abaissement devrait se situer entre 0,6 mètre à 0,9 mètre. Par la suite, un reprofilage en amont (un ponceau à l'autre) de plus ou moins 300 mètres doit être réalisé, de même qu'un reprofilage en aval de plus ou moins 600 mètres.

En juin 2015, la municipalité de Lorrainville fit parvenir une résolution à la MRC de Témiscamingue lui demandant d'intervenir sur le ruisseau Dumais afin d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaire pour permettre un écoulement normal du ruisseau Dumais et ainsi régler la problématique sur le lot de M. Paul Falardeau. De plus, la municipalité prévoit que puisque la problématique se situe exclusivement sur le lot de M. Falardeau, les coûts encourus par les travaux lui seront facturés.

M. Jonathan Girard estimait le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau à 8 500 \$ taxes en sus. À noter que le prix du remplacement du ponceau de M. Gélinas, si besoin est, n'a pas été inclus dans ce prix.

De plus, la MRC a dû procéder à une demande de CA auprès du ministère de l'Environnement pour autoriser les travaux. Le coût d'une telle demande est de 2 811 \$ et les frais seront facturés à la municipalité de Lorrainville, tel que prévu dans l'entente intermunicipale concernant la gestion des cours d'eau.

La MRC adopta la résolution n° 08-15-328A, autorisant les travaux et octroyant le contrat à Construction Girard.

Dans la semaine du 28 septembre 2015, la MRC obtient les autorisations nécessaires de la part du ministère de l'Environnement et de la Faune pour effectuer les travaux.

Or, le 7 octobre 2015, Constructions Girard est prêt à réaliser les travaux sur le site, mais constate que de baisser le ponceau de M. Gélinas ne réglera pas la problématique en amont puisque qu'il ne réussira pas à aller chercher assez de pente.

Le 8 octobre 2015 au matin, une rencontre où M. Tomy Boucher, M. Guillaume Girard, le technicien de Constructions Girard, M. Normand Vachon et M. Paul Falardeau, eu lieu sur le site même. Au terme des discussions, il fut convenu de prendre des relevés plus en aval pour vérifier s'il est possible d'aller chercher plus de pente.

Toujours le 8 octobre 2015, après validation sur le terrain, pour régler de manière globale cette problématique, il faut non seulement baisser le ponceau de M. Gélinas, mais également le ponceau de M. Rocheleau, quelques 600 mètres en aval et reprofiler entre les deux ponceaux. Une nouvelle demande de CA est soumise au ministère où par la même occasion, ledit ministère fut informé de la nature des travaux supplémentaires.

La municipalité de Lorrainville adopte une résolution le 20 octobre 2015, stipulant qu'elle a pris connaissance des travaux supplémentaires et des coûts s'y rattachant, demandant à la MRC d'effectuer tout de même les travaux. Le coût prévu pour les travaux est de 21 500 \$ (taxes en sus) ce qui inclus le réaménagement du cours d'eau et des ponceaux, ainsi que leur remplacement.

#### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux supplémentaires prévus pour l'aménagement du cours d'eau ruisseau Dumais, sur 1 790 mètres, dans la municipalité de Lorrainville conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De mandater l'entreprise Constructions Girard pour la réalisation des travaux au montant de 21 500 \$, taxes en sus.

#### **11-15-470A**

#### **Gestion des ressources humaines – Traitement salarial 2016 des employés.**

---

**Considérant** que pour l'année 2016, la MRC de Témiscamingue procédera à la création de quatre nouveaux postes, à savoir :

- 1) Agent de développement économique (commissaire industriel) : 58 000 \$;
- 2) Inspecteur – Gestion des matières résiduelles : 42 012 \$;
- 3) Chargé de projet au CVT (contractuel) : 52 468 \$;
- 4) Manœuvre à l'Écocentre (contractuel) : 13 163 \$.

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que le traitement salarial du personnel soit établi selon les modalités suivantes lors de l'adoption du budget 2016 :

	2015	2016	% écart
<b>Cadre – Direction <sup>(1)</sup></b>			
➤ Lyne Gironne Directrice générale – secrétaire-trésorière	62 000 \$	67 806 \$	9,4 %
➤ Tomy Boucher Directeur général adjoint	54 599 \$	56 237 \$	3,0 %
➤ Katy Pellerin Directrice – Écocentre	52 676 \$	54 256 \$	3,0 %
<b>Cadre – Intermédiaire</b>			
➤ Daniel Dufault Coordonnateur service d'aménagement	58 650 \$	59 412 \$	1,3 %
➤ Richard Pétrin Coordonnateur et opérateur excavatrice	51 038 \$	52 570 \$	3,0 %
➤ Christelle Rivest Coordonnatrice service d'évaluation	46 707 \$	48 108 \$	3,0 %
<b>Autres employés</b>			
➤ Masse salariale des autres employés de la MRCT : Montant brut	1 179 232 \$	1 306 716 \$	10,8 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 504 902 \$</b>	<b>1 645 105 \$</b>	<b>9,3 %</b>
Revenus de programmes ou de services	(417 610 \$)	(384 191 \$)	-8,0 %
<b>Total – Gestion des ressources humaines</b>	<b>1 087 292 \$</b>	<b>1 260 913 \$</b>	<b>16,0 %</b>
<b>N. B. : Indexation (IPC) 2,1 % année 2015 – 1,3 % année 2016</b>			

Répartition par poste et par fonction	2015	2016	% écart
➤ Aménagement du territoire	94 621 \$	122 821 \$	29,8 %
➤ Prévention incendie	53 679 \$	55 034 \$	2,5 %
➤ Gestion des matières résiduelles	491 632 \$	613 221 \$	24,7 %
➤ Évaluation	176 853 \$	175 791 \$	-0,6 %
➤ Administration générale	75 193 \$	81 010 \$	7,7 %
➤ Programme d'habitation	12 414 \$	12 250 \$	-1,4 %
➤ Pacte rural	22 286 \$	44 251 \$	98,6 %
➤ Territoires non organisés	160 614 \$	155 815 \$	-3,0 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 087 292 \$</b>	<b>1 260 913 \$</b>	<b>16,0 %</b>
➤ Gestion des baux	142 546 \$	142 369 \$	-0,2 %
➤ Fonds de développement territoires	s/o	150 878 \$	s/o
➤ Autres (Génération, GMR)	94 734 \$	90 945 \$	-1,4 %
<b>Sous-total</b>	<b>237 280 \$</b>	<b>384 192 \$</b>	<b>61,9 %</b>
<b>Grand total</b>	<b>1 504 905 \$</b>	<b>1 645 105 \$</b>	<b>9,3 %</b>

(1) Les salaires des cadres de la direction sont à titre indicatif, étant soumis à l'approbation du conseil des maires.

**Gestion des ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'un ingénieur et/ou technicien forestier visant à combler le poste vacant.**

---

**11-15-471A**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Louis-Philippe Dénommé, à titre de technicien forestier :
  - Selon politique salariale en vigueur (échelon 10);
  - Entrée en fonction : 15 décembre 2015.

M. Dénommé est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 35 heures / semaine.

Répartition de la charge de travail :

- Dossiers forestiers : 40 %
- Inspection de baux : 15 %
- Gestion des baux de gravier et sablier : 20 %
- Coordination de la Table GIR : 25 %

**11-15-472A**

**Gestion des ressources humaines – Contribution 2015 pour le souper de Noël des employés.**

---

Le souper de Noël du personnel de la MRCT aura lieu au cours du mois de décembre prochain.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 800 \$ représentant 25 \$ par employé soit accordé pour le souper de Noël du personnel de la MRCT.

**11-15-473A**

**Gestion des ressources humaines – Horaire du temps des Fêtes 2015.**

---

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, c'est-à-dire du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

**11-15-474A**

**Pacte rural – Autorisation pour versement.**

---

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le paiement des montants suivants pour des projets au Pacte rural :

➤ **Demandeur : Foire gourmande de l'A-T et du N-E ontarien**

Projet : La Foire sur la route

Montant autorisé : 10 825,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 25 574,77 \$)

Montant à payer : 10 825,00 \$

➤ **Demandeur : CPE Chez Caliméro**

Projet : Installation de modules de jeux et aménagement de la cour de la nouvelle installation

Montant autorisé : 25 000,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 50 824,13 \$)

Montant à payer : 25 000,00 \$

➤ **Demandeur : Le Rift (Corporation Augustin-Chénier)**

Projet : Mise à niveau de l'équipement numérique pour les arts de la scène

Montant autorisé : 5 504,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 69 231,10 \$)

Montant à payer : 5 504,00 \$

➤ **Demandeur : OBVT**

Projet : Projet de priorisation des analyses d'eau de surface

Montant autorisé : 25 000,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 41 713,00 \$)

Montant à payer : 20 856,50 \$

➤ **Demandeur : Télévision communautaire du Témiscamingue (TV Témis)**

Projet : Modernisation et consolidation des équipements et locaux de TV Témis

Montant autorisé : 25 000,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 13 123,16 \$)

Montant à payer : 6 561,58 \$

➤ **Demandeur : Comité des Paniers de Noël du Témiscamingue (Regroupement d'entraide sociale)**

Projet : « Poursuivons notre histoire de cœur! », réalisation du CD volume 2

Montant autorisé : 10 500,00 \$  
(factures reçues pour un montant de 5 000,00 \$)

Montant à payer : 2 500,00 \$

**11-15-475A      Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**11-15-476A      Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **125 159,78 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **676 172,28 \$**, et ce, pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2015.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 novembre 2015.

---

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

**11-15-477A      Délégation de l'exploitation du sable et gravier en terres publiques – Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).**

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a obtenu la délégation de l'exploitation du sable et gravier en terres publiques et qu'une partie des tâches comprend l'obtention de certificat d'autorisation du MDDELCC pour des bancs à vocation commerciale (le CA étant émis au nom du MERN);

**Considérant** la demande d'Exploration JAG inc. de Belleterre pour l'exploitation commerciale du banc n° 31M07-35;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise M. Daniel Dufault à présenter une demande de certificat d'autorisation (CA) au MDDELCC pour le site 31M07-35 et toutes les autres demandes de CA qui pourraient survenir dans le futur. Les frais, s'il y a lieu, seront assumés par les revenus issus de la délégation.

**11-15-478A**

**Association de la route gourmande du Témiscamingue –  
Demande pour le Marché public de Ville-Marie.**

Les membres du CA prennent acte de la demande de l'Association de la route gourmande du Témiscamingue, à savoir que la MRCT puisse négocier avec les instances décisionnelles, la gestion d'une enveloppe résiduelle pour le projet du « *Marché public* » et devienne par le fait même, garant de l'achèvement du projet.

Cette demande ne relève pas du mandat de la MRC de Témiscamingue. Les membres du CA sont d'avis, par souci d'équité auprès des promoteurs ayant été acceptés au Pacte rural 2015, qu'il est de la responsabilité de chaque promoteur de voir à la réalisation de leur projet, selon les délais à respecter pour l'octroi du financement des différents bailleurs de fonds impliqués.

**11-15-479A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**11-15-480A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 25 novembre 2015
- Comité administratif : 9 décembre 2015

Il est 19 h 25.

---

Daniel Barrette  
Préfet suppléant

---

Lyne Gironne  
Directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**